



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 12 octobre 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

**CE-2016-825**

**SOUSSION 2016 SP 147 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2016 - GROUPE B**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection des rues locales 2016 – Groupe B, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 427 423,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1<sup>er</sup> septembre 2016, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16001-001-06867	1 303 428,14 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Réfection et pavage - Rues locales
04-13493	62 075,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	61 920,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-826**

**SOUSSION 2016 SP 172 - AMÉNAGEMENT DU PARC DU 8 OCTOBRE 1906 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux d'aménagement du parc du 8 octobre 1906 dans le secteur de Buckingham, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 289 783,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 août 2016, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16026-001-06868	264 611,05 \$	Parc du 8 octobre 1906 - Travaux
04-13493	12 602,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 570,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-827**      **SOUSSION 2016 SP 183 - PROGRAMME D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES 2016-2017 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Éclair plomberie et chauffage ltée, 15, rue Oscar, Gatineau, Québec, J8T 2L5, pour le programme d'inspections télévisées 2016-2017, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 237 226,89 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 août 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30787-025-06869	216 619,76 \$	Honoraires et travaux TECQ 2014-2018 - 2.10 - Inspections télévisées - Égouts
04-13493	10 316,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 290,67 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-828**      **MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DE LA RUE BELLEAU ET DU BOULEVARD DE LUCERNE - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation de la circulation pour l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Belleau et du boulevard de Lucerne, dossier RS-16-140, comme illustré au plan numéro CRO-16-418 du 25 août 2016.

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

La signalisation requise a été installée par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de bandes cyclables sur la rue Belleau.

Adoptée

CE-2016-829

**AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - LCC ET ASSOCIÉS - MISE AUX NORMES DU THÉÂTRE DE L'ÎLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-268 du 12 avril 2016, octroyait à la firme LCC & associés un contrat pour un montant total de 2 021 389,94 \$ incluant les taxes, pour le projet d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes du Théâtre de l'Île;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de 50 517,58 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 140294 et 140518, représentant les ordres de changement numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a également déposé plusieurs autres demandes de coûts supplémentaires, dont l'analyse a été effectuée par la firme Les architectes Carrier, Savard, Labelle et associés et les ordres de changement numéros 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27 et 28 ont été émis par celle-ci pour les travaux supplémentaires, le tout totalisant un montant de 122 656,46 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des ordres de changement recommandés par la firme Les architectes Carrier, Savard, Labelle et associés s'élève à ce jour à un montant de 173 174,04 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 122 656,46 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 140294 et 140518 pour les ordres de changement numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 pour un montant de 50 517,58 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 122 656,46 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27 et 28, dans le cadre du projet d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes du Théâtre de l'Île, portant ainsi le total des ajustements à 173 174,04 \$.

Le coût total du contrat représente un montant de 2 194 563,98 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30619-003-06870	112 001,69 \$	Rénovation - Infrastructure culturelles - Contingences
04-13493	5 334,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 320,72 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-830

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE CORRIDOR RAPIBUS AU PONT NOIR - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINÉ ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - DENIS TASSÉ ET LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais doit réaliser des travaux sur le pont Noir;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux nécessiteront la fermeture complète du corridor Rapibus au pont Noir;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux se produisent à l'extérieur du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux se feront sur cinq fins de semaine entre le 15 octobre et le 4 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux se feront de fin de semaine et de nuit (de 21 h le vendredi à 7 h le lundi) afin de minimiser le plus possible l'impact sur les usagers du transport en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la Société de transports de l'Outaouais à faire réaliser des travaux sur le pont Noir la nuit et le dimanche pendant cinq fins de semaine (de 21 h le vendredi soir à 7 h le lundi matin) entre le 15 octobre et le 4 décembre 2016.

De plus, ce comité demande à la Société de transport de l'Outaouais d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins deux jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2016-831\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 792-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II DANS LE PROJET JARDINS LORRAIN, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 792-2016 autorisant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour les travaux de construction des services municipaux des phases I et II dans le projet Jardins Lorrain, phase 3.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2016-832\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 796-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 10 200 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LES COÛTS RELIÉS À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 796-2016 autorisant une dépense et un emprunt de 10 200 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et les coûts reliés à la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2016-833\*

**OCTROI D'UNE PÉRIODE ADDITIONNELLE DE CINQ ANS (1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2026) AU BAIL ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET 4014740 CANADA INC. - 100, RUE ATAWÉ - LOT 2 452 567 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ÉLOÏE - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau loue, depuis 2007, un local commercial d'une superficie approximative de 265 m<sup>2</sup> (2 850 pi<sup>2</sup>), situé à l'étage du Centre de plein air du Lac-Leamy à la firme 4014740 Canada inc., mieux connue comme étant le Saint-Éloi Café Bistro;

**CONSIDÉRANT QUE** la durée du bail est de dix ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2016 avec une option de renouvellement de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**une option additionnelle de cinq ans au bail, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, permettrait au locataire de rentabiliser l'investissement prévu et est perçue comme raisonnable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accorder une option additionnelle de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, à 4014740 Canada inc., qui loue depuis 2007 un local commercial, d'une superficie approximative de 265 m<sup>2</sup> (2 850 pi<sup>2</sup>), à l'étage du Centre de plein air du Lac-Leamy, situé au 100, rue Atawé, sur une partie du lot 2 452 567 du cadastre du Québec, aux principales conditions suivantes;
- Le loyer payable au moment de l'exercice de cette nouvelle période additionnelle sera déterminé par un évaluateur agréé indépendant, membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, dans les six mois précédant l'exercice de l'option supplémentaire;
- Le loyer sera augmenté annuellement pour cette nouvelle option de cinq ans (1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026) selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada pour la région d'Ottawa-Gatineau, se terminant en septembre de l'année précédente;

- Une obligation de retrait préautorisée pour le paiement du loyer ainsi que pour le paiement des frais d'exploitation;
- Les travaux d'améliorations locatives et accessoires devront débiter dans les 18 mois suivant l'approbation de la présente et être complétés avant l'exercice de l'option supplémentaire du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026;
- Les autres conditions du bail actuel demeurent inchangées;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du bail actuel en s'assurant du respect des termes et conditions du bail et de l'entente relative à l'option additionnelle annexés à la présente résolution;
- d'autoriser les Services juridiques et ses procureurs, à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du bail actuel et de l'entente relative à l'option additionnelle, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail et/ou de l'entente relative à l'option additionnelle par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail et de l'entente relative à l'option supplémentaire annexés à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente, le cas échéant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2016-834

**SOUSSION 2016 SP 130 - AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR D'UN FOURGON – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme AMTECH, 3737, boulevard Lite, Laval, Québec, H7E 4X8, pour l'aménagement intérieur d'un fourgon au montant total de 65 542,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 juin 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30677-001-29637	50 755,47 \$	Équipements spécialisés - Plan d'organisation policière - Véhicules marqués - Équipement
06-30767-042-06819	9 093,58 \$	Achat de véhicules et équipement - Service des travaux publics - Autres fourgon - Plan d'organisation policière
04-13493	2 850,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 843,17 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-835\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 795-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 380 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À APPORTER AUX ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 795-2016 autorisant une dépense et un emprunt de 380 000 \$ pour des travaux d'accessibilité universelle à apporter aux édifices municipaux.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2016-836

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 31 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38, DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 35**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 31, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 32, ainsi que la liste des embauches numéro 35 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	6 592,54 \$	19 au 23 septembre 2016
Liste PD numéro 38	Pièces de comptes à payer	516 448,88 \$	19 au 23 septembre 2016
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	2 816,70 \$	19 au 23 septembre 2016
Liste des embauches numéro 35	Embauches de personnel temporaire	241 930,40 \$	11 au 17 septembre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-837

**SOUSSION 2016 SP 213 - LOCATION DE CIRCUITS TÉLÉPHONIQUES TERRESTRES – SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Bell Canada, 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Tour B, 4<sup>e</sup> étage, Verdun, Québec, H3E 3B3, pour la location de circuits téléphoniques terrestres, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif pour 60 mois de 465 469,39 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 septembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même divers postes budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds aux budgets 2017 à 2021 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-838\*

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 583 900 \$ À MÊME LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DU SECTEUR D'AYLMER POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRONT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus du secteur d'Aylmer, par la résolution numéro CM-2014-484 du 10 juin 2014, ont modifié le partage des investissements du Fonds de développement des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère du district électoral d'Aylmer dispose d'une somme de 583 900 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**elle souhaite investir dans un projet d'agrandissement du centre communautaire Front proposé par l'organisme Entre-Nous incorporé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le Fonds de développement des communautés la somme de 583 900 \$ pour le projet d'agrandissement du centre communautaire Front.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2016.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2016-839

**DÉSIGNATION DE LOTS À TITRE DE PROLONGEMENTS DE RUES ET D'UN PASSAGE PIÉTONNIER DANS LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL L'ÉRABLIÈRE, PHASES 8, 9 ET 10 ET CESSION DE DEUX LOTS (PHASE 8) - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-903 du 9 octobre 2012, a adopté le projet de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces phases implique la désignation cadastrale du prolongement des rues existantes du Chalumeau, de la Goutterelle, de la Sève, de la Tire et d'un passage piétonnier;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur souhaite réaliser les phases 8, 9 et 10 pour le même projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de la phase 8 implique la cession imminente de deux lots par le promoteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour ces toponymes sur le plan des règles d'écriture;

**CONSIDÉRANT QUE** les noms de rues sont conformes aux normes de toponymie :



**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la cession par le promoteur de lots nécessaires (5 914 721 et 5 914 722) au prolongement des rues de la Sève et de la Goutterelle.

De plus, ce comité approuve la désignation des noms de rues pour ces nouveaux lots, comme décrit ci-après :

<b>Numéros de lots</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Noms de rues</b>
------------------------	-----------------	---------------------

**Prolongements de rues**

Projet de L'Érablière – Phases 8, 9 et 10

**Nouvelle désignation cadastrale**

Lot 5 914 748	Cadastre du Québec	Rue du Chalumeau
Lot 5 914 747	Cadastre du Québec	Rue de la Goutterelle
Lot 5 918 176	Cadastre du Québec	Rue de la Sève
Lot 5 918 175	Cadastre du Québec	Rue de la Tire

**Passage piétonnier**

Lot 5 918 149	Cadastre du Québec	247, rue de la Tire
---------------	--------------------	---------------------

**Cession des lots**

Lot 5 914 721 (ancien numéro de lot 5 097 129)	Cadastre du Québec	Rue de la Goutterelle
Lot 5 914 722 (ancien numéro de lot 5 097 130)	Cadastre du Québec	Rue de la Sève

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer tout document relatif à cette nouvelle désignation et cession des lots mentionnés.

Adoptée

CE-2016-840

**SOUSSION 2016 SI 100 - DÉMOLITION DU 16, RUE DUMAS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Gestion DMJ / 6739741 Canada inc., 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, pour la démolition du 16, rue Dumas, pour un montant total de 66 854,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 mai 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14001-008-06871	3 034,71 \$	Travaux correctifs – Bâtiments municipaux – 15-2012 – Démolition du 16, rue Dumas
18-90005-002-06872	58 012,36 \$	Acquisition de lots – 16, rue Dumas – Démolition
04-13493	2 907,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 900,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-841**

**SOUSSION 2016 SP 151 - FOURNITURE D'UNE STATION TOTALE ROBOTISÉE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Leica Géosystèmes ltée, 1950, 32<sup>e</sup> Avenue, Montréal, Québec, H8T 3J7, pour la fourniture d'une station totale robotisée incluant les options d'un clavier double faces et la maintenance pour trois ans pour un total de 49 175,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 juillet 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30130-692-06744	51 203,45 \$	Division des services techniques - Équipement non capitalisable
01-79110	(6 000,00) \$	Revenus divers
05-13210	(300,00) \$	TPS à payer
05-13310	(598,50) \$	TVQ à payer
04-13493	2 438,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 432,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-842**

**SOUSSION 2016 SP 185 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE - BOULEVARD MALONEY OUEST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ELECTORAUX DE POINTE-GATINEAU ET DE TOURAINE - MYRIAM NADEAU ET DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux prévus au projet de Réfection de la chaussée – Boulevard Maloney Ouest, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 974 847,37 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1<sup>er</sup> septembre 2016, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux de nuit entre les mois d'octobre et novembre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30788-012-06873	890 165,59 \$	Aménagement de réseau routier et de sentiers récréatifs - 15-3047 - Boulevard, Maloney Ouest, boulevard Gréber et chemin de la Savane
04-13493	42 393,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	42 287,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-843**

**SOUSSION 2016 SP 186 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE - BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - JEAN LESSARD ET MARC CARRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco (Coco Paving inc.), 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux prévus au projet de Réfection de la chaussée – Boulevard Maloney Est, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 502 052,37 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1<sup>er</sup> septembre 2016, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux de nuit entre les mois d'octobre et novembre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30788-013-06874	1 371 574,02 \$	Aménagement de réseau routier et de sentiers récréatifs - 15-3048 – Boulevard Maloney Est, rue Granby et rue Mongeon
04-13493	65 320,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	65 157,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-844

**SOUSSION 2016 SI 192 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT SITUÉS AUX 8 ET 10 RUE CAYER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Stantec Experts-Conseils Itée, située au 900, boulevard de la Carrière, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de reconstruction des murs de soutènement situés aux 8 et 10, rue Cayer, pour un montant total approximatif de 52 504,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 juillet 2016, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-15006-015-06875	47 943,37 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 15-3012 - Mur de soutènement - Rue Cayer
04-13493	2 283,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 277,58 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-845

**SOUSSION 2016 SI 237 - AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE AU PARC GENDRON - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert et Fils (6535755 Canada inc.), 146, chemin du Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3, pour l'aménagement d'un jardin communautaire au parc Gendron sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 42 305,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 juillet 2016, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71432-419-28461	38 630,67 \$	Jardins communautaires – Autres professionnels administratifs
04-13493	1 839,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 835,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-846

**SOUSSION 2016 SI 239 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCOURS D'ARCHITECTURE - BIBLIOTHÈQUE DU PLATEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Michelle Décary architecte, 461, boulevard Saint-Joseph, suite 218, Sainte-Julie, Québec, J3E 1W8, pour les services d'architecte professionnel accrédité en concours d'architecture afin d'organiser, planifier et réaliser le concours d'architecture de la bibliothèque du Plateau pour un montant total approximatif de 54 900,56 \$ incluant les taxes, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise la firme Michelle Décary architecte, à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière, afin d'obtenir toutes les autorisations requises ou si la situation est rendue nécessaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16023-003-06876	50 131,53 \$	PDI - Déploiement des bibliothèques – 16-2007 HP - Bibliothèque du Plateau
04-13493	2 387,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 381,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-847\*

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CLUB DE CURLING DE BUCKINGHAM - CHALLENGE DE CURLING DE GATINEAU - 2016 À 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de curling de Buckingham a obtenu l'autorisation d'organiser un tournoi de curling Challenge inscrit au World Curling Tour;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de curling de Buckingham est un organisme collaborateur reconnu par la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le succès financier du Challenge est relié directement à l'implication de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et le Club de curling de Buckingham désirent promouvoir le tourisme sportif en supportant des événements sportifs à rayonnement national et international;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de curling de Buckingham organise un Challenge similaire depuis sept ans, de 2009 à 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le Challenge de 2015 s'est classé parmi les cinq meilleurs au monde, sur les 66 qui ont eu lieu :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer le protocole d'entente avec le Club de curling de Buckingham pour la tenue du Challenge de curling de Gatineau en 2016, 2017 et 2018;
- de consentir à ce que les coûts prévus au protocole d'entente soient absorbés à même les budgets réguliers d'opération des services concernés. Ces coûts sont estimés à une valeur de 2 000 \$ annuellement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71238-114	2 000 \$	Centre sportif Robert-Rochon (Masson-Angers) - Réguliers - Bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Rapport des réductions accordées aux organismes pour les coûts de location de salles à la Maison du citoyen de janvier à juin 2016

CE-2016-848

**ANNÉE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2014 SP 275 - ENTRETIEN DE LA PATINOIRE GRAND PUBLIC AU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1435 du 3 décembre 2014, adjugeait un contrat à la firme 7043643 Canada inc. (Déneigement Pro Expert), 454, montée des Érables, Cantley, Québec, J8V 3M1, pour l'entretien de la patinoire grand public au ruisseau de la Brasserie pour la saison 2014-2015, avec la possibilité de deux options de renouvellement d'une saison chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-41 du 20 janvier 2016, autorisait l'ajout d'une superficie additionnelle de 2050 m<sup>2</sup> représentant un surplus à payer de 26 300,53 \$ incluant les taxes, portant ainsi le contrat au montant total de 148 714,41 \$ incluant les taxes, et autorisait également le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à se prévaloir de la première année de renouvellement pour la saison 2015-2016 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue au contrat le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 novembre 2014 et ajusté le 15 janvier 2016 pour un montant indexé de 150 796,41 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget 2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71230-521-04599	42 065,05 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse – Entretien et réparation d'infrastructures
04-13493	2 003,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 998,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-849**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-38 POUR UN MONTANT TOTAL DE 456 382,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 SEPTEMBRE 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-38 pour un montant total de 456 382,16 \$ pour la période du 15 au 21 septembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-850**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-39 POUR UN MONTANT TOTAL DE 273 185,04 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 SEPTEMBRE 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-39 d'un montant de 273 185,04\$ pour la période du 22 au 28 septembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-851

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 36**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 33, ainsi que la liste des embauches numéro 36 :

<b>Numéros des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	10 884,63 \$	26 au 30 septembre 2016
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	485 713,32 \$	26 au 30 septembre 2016
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	8 729,75 \$	26 au 30 septembre 2016
Liste des embauches numéro 36	Embauches de personnel temporaire	209 011,32 \$	18 au 24 septembre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-852

**CESSION DE TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS - RUELLE - 30, RUE SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de la Cité de Hull était propriétaire de parcelles de terrains, plus précisément, de ruelles et de parties de ruelles dans le quartier Wrightville;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ruelles ont été fermées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de la Cité de Hull a adopté une résolution le 20 mai 1952 autorisant la vente à madame Arthur Labonté, propriétaire à cette époque du 30, rue Desjardins, Gatineau, Québec, d'une partie de la ruelle 255-1148, Quartier 1, Cité de Hull, circonscription foncière de Hull, pour le prix de 10 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la rénovation cadastrale, le lot 255-1148, Quartier 1, Cité de Hull, circonscription foncière de Hull, a été jumelé au lot 255-1072, Quartier 1, Cité de Hull, circonscription foncière de Hull, ces lots étant maintenant connus et désignés comme étant le lot numéro 1 287 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution exigeait que l'acte de vente notarié soit signé dans les 30 jours de l'adoption de la résolution, ce qui n'a pas été fait;

**CONSIDÉRANT QUE** cette parcelle de terrain est occupée et exploitée par le propriétaire du lot 1 287 224 du cadastre du Québec;



**CONSIDÉRANT QUE** ce citoyen apparaît comme propriétaire de ce lot à l'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire souhaite confirmer son titre sur le lot 1 287 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, relativement à la parcelle de terrain ayant été jumelée lors de la rénovation cadastrale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau n'a pas d'intérêt dans ces ruelles ou parties de ruelles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la cession à titre gratuit de tous les droits, titres et intérêts, sans garantie légale, que pourrait détenir la Ville de Gatineau dans le lot 1 287 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, au propriétaire actuel du lot.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer l'acte de cession et tous autres documents pertinents à ces fins permettant de céder tous droits, titres et intérêts que la Ville de Gatineau a ou pourrait avoir dans le lot connu comme étant le lot 1 287 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, pour bonnes et valables considérations, afin de régulariser les titres de cette propriété.

Adoptée

CE-2016-853

**CESSION DE TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS - RUELLE - 116, RUE SHERBROOKE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de la Cité de Hull était propriétaire de parcelles de terrains, plus précisément, de ruelles et de parties de ruelles dans le quartier Wrightville;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ruelles ont été fermées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de la Cité de Hull a adopté une résolution le 18 septembre 1957 autorisant la vente à monsieur Rhéal Séguin, propriétaire à cette époque du 116, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, d'une partie de la ruelle 246-618, Quartier 1, Cité de Hull, circonscription foncière de Hull, pour le prix de 7,50 \$. Ce lot étant maintenant connu et désigné comme étant le lot 1 086 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution exigeait que l'acte de vente notarié soit signé dans les 30 jours de l'adoption de la résolution, ce qui n'a pas été fait;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 1 086 232 est occupé et exploité par les propriétaires du lot contigu, soit les propriétaires du lot 1 084 979 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ces citoyens apparaissent comme propriétaires de ce lot à l'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** ces propriétaires souhaitent confirmer leur titre sur le lot 1 086 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, étant une ancienne ruelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau n'a pas d'intérêt dans ces ruelles ou parties de ruelles et que tous les services consultés sont favorables à cette cession et correction de titres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la cession à titre gratuit de tous les droits, titres et intérêts, sans garantie légale, que pourrait détenir la Ville de Gatineau dans le lot 1 086 232 du cadastre du Québec, aux propriétaires contigus.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer l'acte de cession et tous autres documents pertinents à ces fins permettant de céder tous droits, titres et intérêts que la Ville de Gatineau a ou pourrait avoir dans le lot connu et désigné comme étant le lot 1 086 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, étant une ancienne ruelle, pour bonnes et valables considérations, afin de régulariser les titres de cette propriété.

Adoptée

CE-2016-854

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE BUCKINGHAM EN FÊTE - 20 AU 22 OCTOBRE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront dans le centre-ville de Buckingham dans le cadre des festivités de Buckingham en fête;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités commerciales de ce secteur se terminent à 17 h le samedi et le dimanche;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation dans le cadre du festival Buckingham en fête pour la période du 20 au 22 octobre 2016, le tout selon les plans numéros G05-095-02 et M-2016-064-001 aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Le Service des travaux publics (Division de la voirie) est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, Division de la planification et des services techniques (Circulation et sécurité routière).

Adoptée

CE-2016-855

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR YVELINO CHÉRY À TITRE DE TECHNICIEN, SUPPORT AUX USAGERS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien, support aux usagers à la Division du service aux usagers du Service de l'informatique pour une période prévue du 21 mars 2016 au 6 janvier 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 17 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Yvelino Chéry à titre de technicien, support aux usagers à la Division du service aux usagers du Service de l'informatique pour une période prévue du 5 septembre 2016 au 6 janvier 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 17 mars 2017.

Le salaire de monsieur Yvelino Chéry sera celui de la classe 7, échelon 3 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-132 – Service de l'informatique – Administration – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-856\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de la façon suivante :

- Abolition du poste de secrétaire II (poste numéro LSC-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, la titulaire actuelle du poste sera affectée à des tâches administratives jusqu'à ce qu'elle obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

2. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires – Période du 26 mai au 31 août 2016

CE-2016-857

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ALEXANDRE PIRSCH À TITRE DE COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de coordonnateur au développement social et communautaire à la Division de la qualité de vie et du développement communautaire au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 19 mai 2015 au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Alexandre Pirsch à titre de coordonnateur au développement social et communautaire à la Division de la qualité de vie et du développement communautaire au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 31 juillet au 31 décembre 2016.

Le salaire de monsieur Alexandre Pirsch sera celui de la classe 3, échelon 6 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-135 - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-858

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JACQUES TREMBLAY À TITRE DE GESTIONNAIRE DE PROJET À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** l'envergure du projet de construction d'un aréna de 4 000 places et de glaces communautaires;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'avoir recours à l'embauche d'une ressource expérimentée afin d'accompagner la Direction générale dans la réalisation de ce projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Jacques Tremblay à titre de gestionnaire de projet à la Direction générale, selon les modalités du contrat.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13100-115 – Direction générale – Réguliers – Non-syndiqués.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années futures les sommes requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2016.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif